



PROCEDURE ADAPTEE

Article R.2123-1-3° du Code de la commande publique

Annonce B.O.A.M.P. n°21-84490

COLLECTIVITE :

VILLE DE BIARRITZ

Direction des Marchés Publics

Avenue Edouard VII - B.P. 58 - 64202 BIARRITZ Cedex

☎ : 05.59.41.39.69 - e-mail : marche@biarritz.fr

OBJET DE LA CONSULTATION :

Accord-cadre à bons de commande pour des prestations de sécurité, en deux lots :

- Lot n°1 : accord-cadre à bons de commandes pour les prestations de filtrage d'un périmètre fermé
- Lot n° 2 : accord-cadre à bons de commandes pour les prestations de surveillance et la protection des ouvrages, bâtiments, sites et matériels municipaux

Les accords-cadres seront conclus pour une durée allant de la date fixée par l'ordre de service au 03 janvier 2022.

Pas de reconduction.

Le montant des commandes susceptibles d'être effectuées annuellement variera dans les limites suivantes :

	Minimum en € T.T.C.	Maximum en € T.T.C.
Lot n°1	Pas de minimum	180 000
Lot n°2	Pas de minimum	65 000

OBTENTION DES DOSSIERS:

Le dossier peut être téléchargé à l'adresse suivante : <https://www.demat-ampa.fr>

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES :

Pour toute question ou demande dans le cadre de la consultation, veuillez utiliser en priorité le profil acheteur de la Ville de Biarritz :

<https://www.demat-ampa.fr> Une réponse vous sera apportée sur celui-ci.

REMISE DES OFFRES :

Le 09 juillet 2021 à 12h00, par voie électronique à l'adresse suivante <https://www.demat-ampa.fr>

Le dépôt des offres doit être effectué uniquement par voie électronique via le profil acheteur (pas d'envoi par courrier ou courrier électronique).